



PREFET DE L'EURE

*PROCOLE départemental
de prévention et de lutte
contre les violences faites aux femmes*

(2013-2015)



PREAMBULE

En France, le gouvernement a accordé la priorité à la lutte contre toutes les violences faites aux femmes:

--> en lançant un **troisième plan d'action « 2011-2013 »**, à l'occasion du 25 novembre, *Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes*.

--> en réunissant en novembre 2012 et pour la première fois depuis 12 ans, le **Comité Interministériel aux Droits des femmes**: qui instaura une « *une troisième génération des droits des femmes : vers une société de l'égalité réelle* ». Cette rencontre conduit au décret du 3 janvier 2013 qui porta création notamment

°du **Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes** (installé par le Premier ministre au début de l'année 2013)

°d'une **Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains : la MIPROF**.

*

*

*

Le présent protocole a pour objet de renforcer, dans le département de l'Eure, le partenariat entre les services de l'Etat, l'institution judiciaire et les acteurs de l'accompagnement et du suivi des femmes victimes, dans le but de prévenir et de lutter contre ce type de violences.

Il résulte d'un travail de concertation et vise à mieux connaître le rôle de chacun, à renforcer la complémentarité des interventions, à apporter une information précise et une orientation pertinente.

Il définit l'engagement de chaque partenaire, à travers des modalités de mise en œuvre d'actions de prévention, de prise en charge des victimes et de traitement de la violence, d'accompagnement et d'accueil d'urgence, d'hébergement et d'accès au logement social des victimes.

A travers ce protocole, une **approche territorialisée** est privilégiée de manière à promouvoir, au plus près du terrain, la complémentarité des institutions et des associations mobilisées dans la lutte contre les violences, et d'améliorer l'orientation des femmes, grâce au travail en réseau.

L'amélioration de la prise en charge et du suivi des femmes victimes de violences doit passer par le **renforcement de la globalité de la prise en charge** nécessaire aux situations de violences faites aux femmes, en particulier par la **fluidité des circuits entre les pôles , médical, social et judiciaire**.

Plus cet **accompagnement** est **territorialisé**, plus il peut répondre aux attentes des victimes : à différents niveaux d'interventions, les interlocuteurs privilégiés seront très souvent au niveau local plutôt que départemental.

Le présent Protocole poursuit trois objectifs :

- ✓ **Ecouter, accueillir, protéger, soigner et accompagner les victimes**
- ✓ **Héberger les victimes et les accompagner vers l'autonomie**
- ✓ **Sensibiliser, informer les publics et former les intervenants**

Ce protocole fera l'objet, chaque année, d'une réunion des signataires sous l'angle de l'évaluation du partenariat.

SIGNATAIRES du PROTOCOLE

Monsieur le Préfet du département de l'Eure
Monsieur le Président du Conseil général de l'Eure

Madame la Présidente du tribunal de grande instance d'Evreux
Madame la Procureure de la république près le tribunal de grande instance d'Evreux
Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats de l'Eure

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie (ARS)
Madame la Directrice du CHI Elbeuf-Val-de-Reuil-Louviers (EVRL)
Monsieur le Directeur du CHI Seine Eure
Madame la Directrice du SAMU de l'Eure
Monsieur le Directeur du CHS de Navarre
Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de l'Eure

Monsieur le Directeur des services départementaux de l'Education nationale de l'Eure (DESDEN)

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique (DDSP) de l'Eure
Monsieur le Commandant de groupement de gendarmerie de l'Eure
Monsieur le Directeur départemental du service pénitentiaire d'insertion et de Probation (SPIP)

Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Eure
Monsieur le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole de l'Eure (MSA)

Madame la Présidente de l'association AVEDE ACJE
Monsieur le Président de l'association l'ABRI
Monsieur le Président de l'association Accueil Service
Madame la Présidente de l'association Aide et Secours d'Urgence
Monsieur le Président de l'Association AURORE
Madame la Présidente du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de l'Eure
Madame la Présidente de l'association EDIAS
Madame la Présidente de l'association La PAUSE

Messieurs les Vice- Présidents de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) de Haute-Normandie

* * *

PLAN

Axe N°1 : Ecouter, accueillir, protéger, soigner et accompagner les victimes

1) ECOUTE et ORIENTATION des victimes

- 1a) la plate-forme d'écoute de l'association La PAUSE**
- 1b) la plate-forme d'écoute du CIDDF**
- 1c) la coordination de l'ACCUEIL DE JOUR départemental (La Pause, Accueil Service, CIDFF)**
- 1d) la coordination par le Service Intégré d'Accueil et d'orientation (SIAO) du 115 (Aurore)**

2) ACCUEIL des victimes et recueil des plaintes par les services de police et de gendarmerie

- 2b) le cofinancement de 4 postes d'assistants sociaux (CG 27, État- FIPD)**
- 2a) la mobilisation de personnels référents au sein des brigades et commissariats (Police, gendarmerie)**

3) PROTECTION des victimes : offrir une protection judiciaire

- 3 a) le dispositif des téléphones portables d'urgence pour les femmes en très grand danger (Parquet, État-FIPD, CG 27, AVEDE ACJE, La Pause)**
- 3b) la protection spécifique des enfants (CG 27, État)**
- 3c) l'action faite pour la protection des femmes victimes de violences sur leur lieu de travail (DIRECCTE)**
- 3d) la prise en charge et l'éviction des auteurs de violences (Parquet, État-FIPD, ABRI, EDIAS, SPIP)**

4) SOIN et prise en charge médicale

- 4a) le PILOTAGE de la prise en charge sanitaire par l'Agence régionale de Santé (ARS)**
- 4b) l'accueil au service des URGENCES des hôpitaux du département (CHI Seine-Eure, CHI Elbeuf/val de Reuil/ Louviers)**
- 4c) le repérage par des équipes formées (SAMU)**
- 4d) le repérage par les professionnels de santé LIBERAUX (Conseil de l'Ordre des médecins)**
- 4e) la prise en charge psychiatrique (CHS de Navarre)**

5) ACCOMPAGNEMENT des victimes

- 5a) la prise en charge par le bureau d'aide aux victimes dans le cadre du déroulement d'une procédure judiciaire**
- 5b) la désignation d'un référent Parquet spécifique Violences faites aux femmes**
- 5c) l'aide juridique aux femmes victimes de violence (Ordre des avocats)**

Axe N°2 : Héberger les victimes et les accompagner vers l'autonomie

1) Hébergement d'URGENCE (La Pause, SIAO, Etat)

2) Hébergement d'INSERTION (Association Aide et Secours d'Urgence)

3) Orientation vers le LOGEMENT avec les bailleurs (USH)

4) Accès à l'AUTONOMIE (CAF, MSA)

Axe N°3 : Sensibiliser, informer et former

1) FORMATION des intervenants

1a) l'acquisition d'une culture commune : les réseaux VIF (DDEF, La Pause)

1b) la formation des intervenants des forces de l'ordre (CIDFF, DDEF)

1c) les journées thématiques annuelles à destination de l'ensemble des professionnels (CG 27)

2) SENSIBILISATION et INFORMATION des publics

2a) la sensibilisation du public jeune (CIDFF, DESDEN, CG 27)

2b) la sensibilisation du grand public (CIDFF, Ordre des avocats, DDEF)

2c) l'information sur les violences faites aux femmes au travail (État- Directcte)

ANNEXES

- carte des UTAS du CG27
- schéma de la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) du CG 27
- schéma du parcours d'une victime de violences intrafamiliales

* * *

Axe N°1 : Accueillir, écouter, soigner, orienter et accompagner les victimes

1) ECOUTE et ORIENTATION des victimes

1a) la plate-forme d'écoute de l'association La PAUSE :

L'association LA PAUSE s'engage, via son Service écoute départemental, à assurer la permanence d'entretiens d'écoute physiques et téléphoniques réalisés par des professionnels du travail social avec des compétences sur les problématiques liées aux violences intra familiales (information, évaluation, orientation des femmes seules ou avec enfants, concernées par les situations de violence conjugale et intra-familiale sur le département de l'Eure).

La plate-forme nationale du 3919 réoriente les appels provenant de victimes du département de l'Eure vers l'association LA PAUSE, en vue de l'évaluation de leur prise en charge.

1b) La plate-forme d'écoute du CIDDF :

Le CIDFF de l'Eure s'engage à via sa plate-forme d'accueil à écouter, orienter les personnes vers leurs services situés à Evreux ou sur leurs permanences juridiques locales implantées sur l'ensemble du département.

La plate-forme nationale du 3919 réoriente les appels provenant de victimes du département de l'Eure vers le CIDFF de l'Eure, en vue de conseils juridiques, d'accompagnement au dépôt de plainte, de sollicitation de l'aide juridictionnelle gratuite, et toute autre conseil sur le droit de la famille.

1c) La coordination de l'ACCUEIL DE JOUR départemental :

Les associations LA PAUSE, CIDFF de l'Eure et ACCUEIL SERVICE s'engagent, dans le cadre du 3ème plan interministériel 2011-2015 de lutte contre les violences faites aux femmes, à renforcer la synergie entre les 3 structures concernant l'amélioration de la prise en charge et du suivi des femmes victimes de violences. Cette prise en charge passe par le renforcement de la globalité de la prise en charge nécessaire aux situations de violences faites aux femmes, en particulier par la fluidité des circuits entre les pôles , social et judiciaire.

Dans ce cadre, le CIDFF et La PAUSE effectuent à ACCUEIL SERVICE des entretiens violences/juridique/emploi, ainsi que des actions collectives de redynamisation auprès du public orienté dans le cadre de l'accueil de jour.

1d) la coordination par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du 115 :

L'association AURORE à travers la plate-forme du numéro d'urgence 115 et le SIAO s'engage à orienter les femmes victimes de violences (et leurs enfants) vers des dispositifs spécialisés, notamment en application de la convention passée en novembre 2010 entre l'association AURORE et l'association LA PAUSE concernant l'orientation des femmes victimes de violences.

La réorientation par le 115 de ce public spécifique implique une organisation partenariale étroite avec les acteurs concernés par l'urgence et la violence : les services de gendarmerie et de police, les CHRS généralistes, les CHRS spécialisés, les accueils de jour et le CIDFF.

2) ACCUEIL des victimes et recueil des plaintes par les services de police et de gendarmerie

2a) le maintien de 4 postes d'assistants sociaux (Département, État)

Le Département de l'Eure et l'Etat via des crédits FIPD s'engagent, à affecter depuis septembre 2006, dans les brigades de gendarmerie et les commissariats de police, 4 postes d'assistant social. Leur première mission est d'assurer l'accueil psycho-social et d'évaluer avec les victimes de violences leur situation dans l'immédiateté. Leur rôle consiste à recevoir les personnes, rencontrer les familles et orienter la victime. Avant d'effectuer le relais avec les assistants sociaux de secteur ou d'orienter vers des professionnels (santé, médiation familiale, soutien psychologique ou aide dans les démarches juridiques), ils assurent un accompagnement court dans les démarches essentielles.

2b) la mobilisation des personnels référents au sein des services de sécurité

La Direction Départementale de la Sécurité Publique au travers des Brigades Locales de Protection des Familles ou de leurs personnels référents, et la gendarmerie de l'Eure s'engagent à assurer un traitement spécifique et prioritaire des affaires liées aux violences commises au sein du couple ou de la cellule familiale, et ce grâce à l'engagement de personnels spécialement formés à l'accueil, l'écoute et la prise en compte des victimes particulièrement vulnérables en étroite collaboration avec les assistants sociaux mis à disposition par le Conseil Général dans les services.

3) PROTECTION des victimes : offrir une protection judiciaire

3a) le dispositif des téléphones portables d'urgence pour femmes en très grand danger

Le parquet d'Evreux, l'association AVEDE ACJE, l'association LA PAUSE, l'Etat- FIPD et le Département de l'Eure s'engagent à mettre en place le dispositif des téléphones d'urgence pour les femmes en situation de très grand danger . Ce dispositif permet à l'issue de l'évaluation en amont de la situation de la femme un signalement au Parquet afin qu'il soit envisagé l'attribution d'un téléphone portable « très grand danger » . Ce dispositif assure une capacité d'appel en urgence aux services de police ou de gendarmerie le plus proche dans le cadre d'un secours immédiat en cas d'agression . Il permet de garantir à la victime un accompagnement social pendant la durée de la mise en place du dispositif .

3 b) la protection spécifique des enfants

La Cellule de Recueil des informations Préoccupantes (CRIP) du Département de l'Eure s'engage, selon le schéma directeur, à protéger les enfants mineurs victimes et/ou témoins de violences intra familiales ou conjugales.

La Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale (DES DEN) s'engage, via son Service Social, à encourager les acteurs du système éducatif à participer aux actions de prévention qui visent au repérage des enfants témoins de violences conjugales. A travers le signalement fait par les Assistants Sociaux, l'objectif est d'orienter au mieux les mères des enfants témoins/victimes de violences conjugales.

3c) l'action faite pour la protection des femmes victimes de violences sur leur lieu de travail

L'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) s'engage à réaliser systématiquement une enquête dans les meilleurs délais dès lors qu'une plainte est déposée par une femme victime de violences sur son lieu de travail, sous réserve de son accord, et en vue de sanctionner le coupable et de protéger la victime ou son témoin.

3d) la prise en charge et l'éviction des auteurs de violences

Les Associations EDIAS et L'ABRI s'engagent, dans le cadre d'un Protocole relatif à l'hébergement et la prise en charge des auteurs de violences conjugales (le 4 décembre 2008), à proposer une solution d'hébergement et de suivi socio-éducatif adapté sur la base des orientations faites par le Parquet.

Le Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire de l'Eure (SPIP) s'engage à poursuivre des groupes de parole et des programmes de prévention de la récidive.

4) SOIN et prise en charge médicale

4a) le PILOTAGE de la prise en charge sanitaire par L'Agence Régionale de Santé (ARS)

L'ARS de Haute-Normandie s'engage à prendre en compte dans son Projet Régional de Santé (PRS), la lutte contre les violences et à travailler en collaboration avec les différents partenaires impliqués dans cette démarche, notamment en ce qui concerne les structures de prise en charge sanitaire, nécessaires aux victimes.

L'ARS s'engage également à poursuivre les actions d'information et de sensibilisation portées par le CIDFF, dans le cadre de l'éducation affective et sexuelle et les actions d'information sur les mutilations sexuelles

4b) l'accueil au service des URGENCES des hôpitaux du département

La directrice du centre hospitalier intercommunal Elbeuf-Louviers-Val de Reuil s'engage à intervenir avec son équipe mobile, EMHAVI (Equipe Mobile Hospitalière d'Aide aux Victimes) auprès des victimes, en complément des soins apportés par les différentes équipes hospitalières. Les prestations proposées sont l'information, l'accompagnement et le soutien des patients et des équipes. Cette équipe de consultation dédiée et pluridisciplinaire (médecin psychologue assistante sociale) agit sur le bassin d'intervention du Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) Elbeuf Louviers Val de Reuil.

Le Directeur du CHI Seine-Eure s'engage, sous réserve de financement pérenne, à créer une équipe mobile bi-sites (Evreux et Vernon) en capacité d'intervenir aux urgences et dans les services d'hospitalisation afin :

- d'organiser et coordonner la prise en charge médico-psycho-sociale des patientes ou patients victimes de violences intrafamiliales lors de leur passage au CHI Eure-Seine.
- de s'inscrire dans les réseaux existants des agglomérations ébroïciennes et vernonnaises, afin de permettre l'orientation et la poursuite des prises en charge. Lorsque cela est possible, en fonction du domicile de la victime, le partenariat avec le Centre d'Accueil Spécialisé pour les Agressions (CASA) du CHU de Rouen sera sollicité.
- de sensibiliser le personnel soignant du CHI Eure-Seine à la problématique des violences intrafamiliales par des formations.
- en lien avec le CASA, d'organiser des formations afin de sensibiliser le personnel médical du CHI Eure-Seine à la problématique des violences intrafamiliales et à la rédaction des certificats médicaux.

4c) le repérage par les équipes des services d'aide médicale urgente (SAMU)

La directrice du SAMU s'engage à améliorer l'accueil « médico-psychologique-soin d'urgence » des femmes victimes de violences et particulièrement à :

- renforcer l'articulation de leurs missions avec les services de médecine légale, requises pour un traitement efficace des procédures pénales pour les situations de violences ;
- Informer de la possibilité d'un accompagnement social

4d) Le repérage par les professionnels de santé LIBERAUX

L'ensemble des professionnels de santé et notamment les médecins libéraux signataires de ce protocole s'engagent à améliorer le repérage et le conseil des victimes. Ils s'engagent notamment à évaluer la gravité des faits en tenant compte des dernières avancées législatives concernant l'évaluation des violences psychologiques dans un certificat médical (CMI) précis et strictement conforme aux impératifs de la déontologie médicale, servant de base à la définition de l'incapacité totale de travail (ITT) qui orientera la qualification pénale des faits.

Le Président du Conseil départemental de l'ordre des médecins s'engage à informer et former les médecins sur ce problème de santé publique en vue d'encourager le soin et la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, et de concourir à favoriser le dépistage, l'évaluation, les soins, le constat des violences, l'organisation du suivi, de l'orientation, à savoir établir un certificat adéquat.

Cette sensibilisation régulière se fera notamment via la diffusion d'articles reprenant les points essentiels de rédaction du certificat médical initial, du code pénal concernant la levée du secret professionnel et l'application de l'ordonnance de protection.

4 e) la prise en charge psychiatrique

Le directeur du CHS de Navarre s'engage à maintenir les consultations à destination des femmes ayant subi des violences, organisées par le Nouvel Hôpital de Navarre dans le cadre du Centre de Consultations de La Madeleine (CCM), en complément des consultations réalisées dans les Centres Médico-Psychologiques (CMP) du département, notamment lorsque les femmes sont déjà suivies par ces CMP.

5) L'accompagnement des victimes dans leurs démarches sur le plan judiciaire

5a) l'orientation des victimes

Le bureau d'aide aux victimes du Tribunal de Grande Instance d'Evreux s'engage à assurer sur réquisition du Parquet l'accompagnement des victimes dans le cadre de l'orientation de la procédure judiciaire au cours de l'enquête judiciaire, lorsque une orientation en audience ou en alternative aux poursuites aura été décidé par le Parquet et tout particulièrement en comparution immédiate. Il renseignera les victimes sur leurs droits lors de l'audience ou dans le cadre d'une procédure alternative aux poursuites et assurera l'orientation vers la permanence des avocats afin que celles ci soient assistée ou représentée sur le plan juridique.

5b) la désignation d'un référent violences faites aux femmes au Parquet d'Evreux :

Le Parquet d'Evreux s'engage à désigner un magistrat référent violences faites aux femmes qui assurera un suivi individualisé des situations et pourra être saisi par les associations sur le suivi d'une procédure engagée. Ce magistrat sera le correspondant pour la mise en place des téléphones très grand danger

5c) l'aide judiciaire aux femmes victimes de violence

L'ordre des avocats de l'Eure s'engage à proposer une assistance aux victimes de violences pour les accompagner dans leur démarches judiciaires à travers les permanences dédiées, gratuites, ouvertes aux victimes de violences à la Maison de l'Avocat, coordonnées par le barreau de l'Eure et à sensibiliser les professionnels à prendre un place plus importante au sein des dispositifs d'alternatives aux poursuites.

Le Conseil départemental de l'accès aux droits de l'Eure (CDAD) s'engage à financer ces consultations juridiques gratuites pour les victimes.

Axe N°2 : Héberger les victimes et les accompagner vers l'autonomie

1) Hébergement d'URGENCE

L'association La PAUSE s'engage, grâce à ses 30 places de CHRS (6 appartements diffus, pour un temps d'hébergement allant de 1 à 30 nuits, renouvelable 1 fois) à héberger les femmes et leurs enfants lorsque leur situation le nécessite et à les accompagner au plan psycho-social autour des problématiques rencontrées (violences intra-familiales, exercice de la parentalité, exercice de ses droits, logement, santé, formation professionnelle, emploi, citoyenneté) ; ceci en lien avec les partenaires travaillant sur ces situations ; et à procéder à une évaluation régulière des femmes accueillies.

Les services de POLICE et de GENDARMERIE en lien avec l'association La PAUSE s'engagent, dans le cadre de leur convention de partenariat, à placer les femmes victimes de violence en hébergement d'urgence à l'hôtel. Dans le cadre du dispositif d'hébergement de l'association, les services de police et de gendarmerie ont la possibilité de proposer un hébergement en chambre d'hôtel à ces femmes qui, suite à une crise familiale importante, voire à une situation de violence ou autre situation de détresse, ne peuvent ou ne veulent pas rentrer au domicile et ont fait appel à leurs services, ceci en dehors des heures d'ouverture de l'association.

2) Hébergement d'INSERTION

L'association Aide et Secours d'urgence s'engage à poursuivre l'accueil des femmes en lien au sein de sa structure spécifique d'une capacité de 20 places permettant l'accueil d'une trentaine de personnes (femmes et enfants) par an. Elle s'engage également à poursuivre le travail d'insertion effectué par l'équipe éducative (psychologue, AS) en terme de relogement, de santé et de réinsertion professionnelle.

3) ORIENTATION vers le LOGEMENT avec les bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux du département et l'USH s'engagent, en lien avec les services de l'Etat (DDCS et Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité) et du Département de l'Eure, à travers le PDALPD (Plan départemental d'Accès au logement pour les Plus Démunis -axe 3-), à mettre en œuvre un travail de réflexion visant l'amélioration du parcours de réinsertion à travers le logement des femmes victimes de violences à travers le logement.

Ils souhaitent que le travail entrepris sur cette problématique puisse être poursuivi afin de travailler sur les difficultés qu'ils rencontrent lors du relogement des femmes en urgence en cas de séparation

4) Accès à l'AUTONOMIE (CAF et MSA)

La CAF de l'Eure et la MSA s'engagent à offrir des services sous forme de prestations familiales légales et d'action sociale, d'aide au financement d'équipements collectifs, de suivi et de conseils aux familles.

La CAF et la MSA, en tant qu'acteurs majeurs de la politique familiale, s'engagent à créer un guichet unique pour le traitement des situations de violences conjugales et notamment à :

- désigner un interlocuteur unique concernant l'accès aux droits et notamment les aides au logement (ALT, ALF, APL)
- désigner un interlocuteur unique auprès des partenaires concernant l'action sociale
- proposer un circuit adapté pour un traitement rapide des demandes d'aides financières individuelles
- relayer l'information sur les dispositifs mis en place par les partenaires auprès des publics concernés

Axe N°3 : Sensibiliser, informer et former

1) FORMATION des intervenants

1a) l'acquisition d'une culture commune :les réseaux VIF

Des réseaux VIF (Violences Intra Familiales) ont été créés en 2007 , suite au constat de la Commission Départementale sur les violences faites aux femmes, sur la nécessité de resserrer les partenariats entre acteurs sanitaires et sociaux en lien avec la problématique des violences conjugales (réunissant les associations CIDFF, AVEDE ACJE, La Pause, CG 27, CHRS, gendarmerie, Police, CAF, bailleurs, ...) à l'échelle d'un territoire. De cette initiative ont été structurés 6 territoires au sein desquels l'ensemble des partenaires se réunissent, sous l'impulsion de la DDFE, tous les 2 mois environ.

Les services de l'Etat et le Parquet d'Evreux en tant que de besoin s'engagent, avec le soutien de l'association la PAUSE, à poursuivre :

- Le développement d'une culture commune du repérage des situations de violences et à identifier des critères communs à tous les professionnels en lien avec cette problématique ;
- L'incitation à la formation des professionnels et le travail en partenariat via la mise en réseau ;
- La contribution à l'observatoire départemental des violences conjugales, notamment via le recueil de données observées ;
- La contribution au développement d'outils, événements, communications/interventions à l'extérieur du réseau, etc... contribuant aux différents objectifs poursuivis ;
- L'échange de bonnes pratiques à l'occasion de situations particulières.

1b) la formation des intervenants des forces de l'ordre

L'Etat et le CIDFF de l'Eure s'engagent, via une convention signée en mars 2007, à financer une partie de la formation des services de police et de gendarmerie du département. Cette formation assurée par le CIDFF, permet aux agent-e-s des services de l'ordre du département de réactualiser les connaissances juridiques en matière de violences comme de prise en charge des victimes (le cycle de la violence, la distinction entre conflit et violence, la phase de rupture, les circonstances aggravantes, la stratégie de l'auteur et le comportement de la victime, les incidences sur les enfants, les avancées législatives, les partenaires départementaux)

1c) les journées thématiques annuelles à destination de l'ensemble des professionnels

Le Département de l'Eure s'engage à organiser une journée annuelle d'information/formation auprès de tous les acteurs liés au dispositif des travailleurs sociaux dans les services de police et de gendarmerie.

Ces journées ont pour objectif d'appréhender une problématique: mieux comprendre le(s) problème(s) et son environnement pour pouvoir adapter son positionnement professionnel ET de partager une culture commune.

2) SENSIBILISATION et INFORMATION des publics

2a) la sensibilisation du public jeune

La Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale (DES DEN) s'engage à diffuser et promouvoir les outils pédagogiques pour sensibiliser les élèves aux phénomènes de violences faites aux femmes.

Le CIDFF s'engage à intervenir, dans les collèges, les lycées et les structures accueillant les jeunes de 13 à 25 ans, dans le cadre de son agrément « Éducation Nationale » avec le Ministère des Droits des Femmes et le CNIDFF, sur la prévention des violences sexuelles et sexistes, l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre les discriminations.

Le Département de l'Eure et l'État (Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité) s'engagent à promouvoir la diffusion et l'utilisation de l'exposition "Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles" dans des lieux publics (implantée aujourd'hui dans toutes les gendarmeries du département).

Dans le cadre du label "Grande cause nationale" 2010, le Département de l'Eure et l'Etat ont mobilisé des partenaires associatifs et institutionnels pour monter un programme de sensibilisation aux différentes formes de violences exercées contre les femmes et la nécessité de lutter contre leur expression.

2b) la sensibilisation du grand public

La Présidente du CIDFF s'engage à sensibiliser les élus et le grand public aux problématiques de violences conjugales, avec le soutien de financements de l'Etat (Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité).

2c) l'information sur les violences faites aux femmes au travail

L'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) s'engage à faire la promotion, auprès du grand public comme des entreprises et des professionnels, des avancées législatives concernant les violences faites aux femmes au travail et notamment sur le harcèlement moral et sexuel tels que redéfinis dans le cadre de la loi du 9 juillet 2010 sur les violences psychologiques.

*

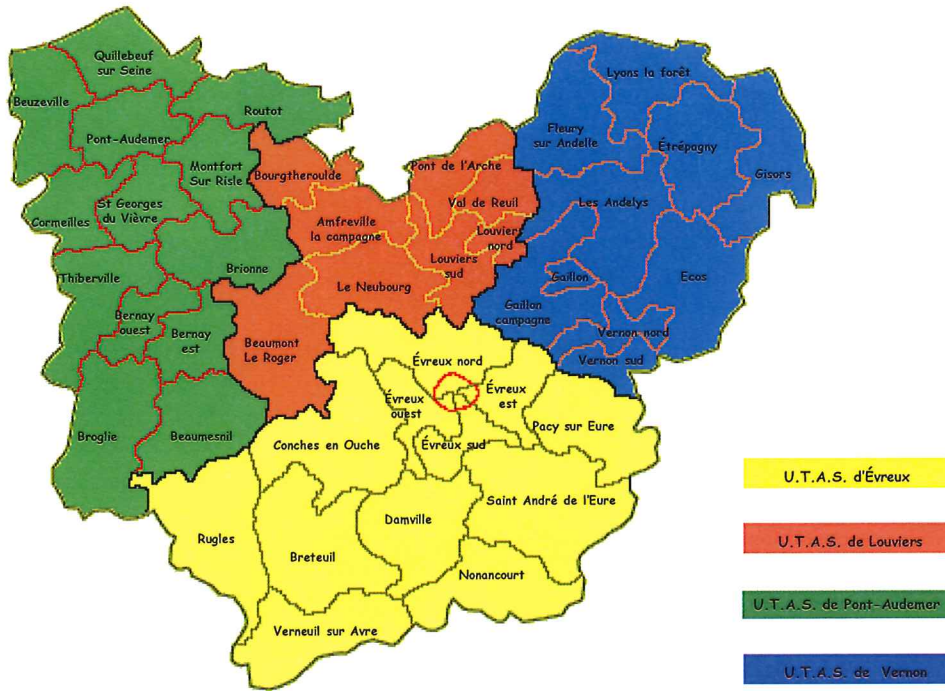
*

*

ANNEXES

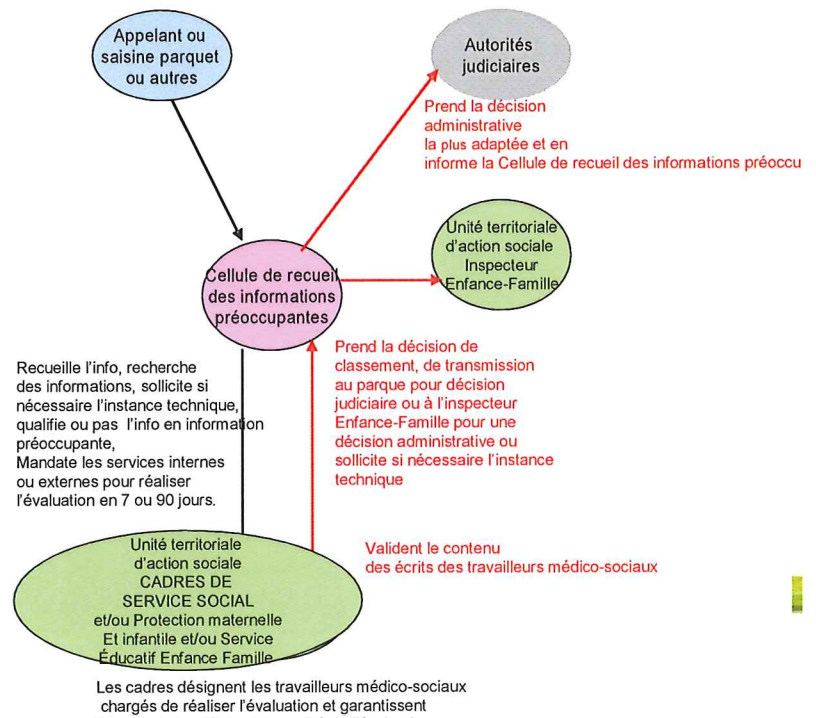
- carte des UTAS du CG27
- schéma de la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) du CG 27
- schéma du parcours d'une victime de violences intra-familiales

Unités Territoriales d'Action Sociale

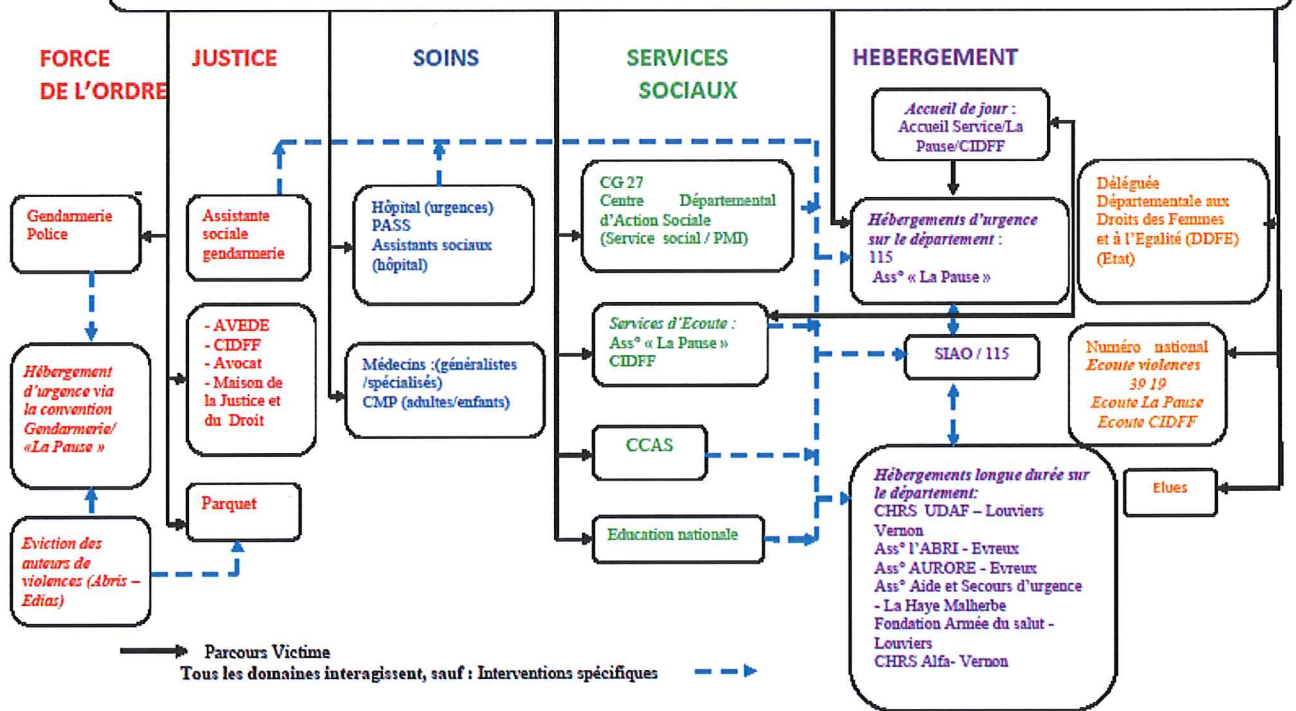


Le circuit simplifié des Informations

Préoccupantes *A compter de janvier 2013*



PARCOURS DE L'ADULTE VICTIME DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES et/ou CONJUGALES



LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Fait à Evreux, le 23 mai 2013

(en un exemplaire original, conservé par le Préfet de l'Eure)

En présence de
Jean-Marc Ayrault
Premier Ministre



Monsieur Dominique SORAIN
Préfet du département de l'Eure



En présence de
Najat Valaud-Belkacem
Ministre des Droits des Femmes




Monsieur Jean-Louis DESTANS
Président du Conseil général de l'Eure




Madame Sylvie REBBOH
Présidente du tribunal de grande instance
d'Evreux



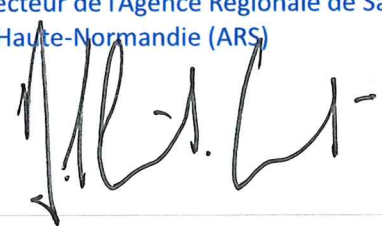
Madame Dominique LAURENS
Procureur de la République près le
tribunal de grande instance d'Evreux



Monsieur Xavier HUBERT
Bâtonnier de l'ordre des avocats de l'Eure



Monsieur Amaury de Saint QUENTIN
Directeur de l'Agence Régionale de Santé
de Haute-Normandie (ARS)



Madame Laurence GARO
Directrice du CHI Elbeuf-Val-de-Reuil-
Louviers (EVRL)



Monsieur Olivier BRAND
Directeur du CHI Seine Eure



Madame Marie-France BAJOLET
Directrice du SAMU de l'Eure



Monsieur Jean-Marc KILLIAN
Directeur du CHS de Nayarre



Monsieur Alain MARX
Président du Conseil départemental de
l'Ordre des Médecins de l'Eure



Monsieur Gilles GROSDÉMANGE
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale de l'Eure
(DESDEN)

Le Directeur académique
des services
de l'éducation nationale



Monsieur Eric MAUDIER
Directeur Départemental de la Sécurité
Publique (DDSP) de l'Eure



Samuel DUBUIS
Commandant de groupement de
gendarmerie de l'Eure



Monsieur Hervé MONNET
Directeur départemental du service
pénitentiaire d'insertion et de Probation
(SPIP)

P/R



Sarah O'Boite

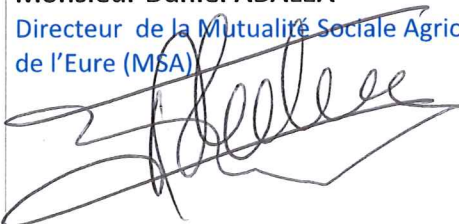
Monsieur Pascal DELAPLACE
Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales (CAF) de l'Eure

La Sous-Directrice
chargée de l'Action Sociale:

I. LARRIBE-LLORCA



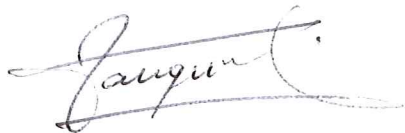
Monsieur Daniel ABALEA
Directeur de la Mutualité Sociale Agricole
de l'Eure (MSA)



Madame Marie-Claire TAUPIN
Présidente de l'association AVEDE ACJE



Monsieur Max VAUQUELIN
Président de l'association l'ABRI



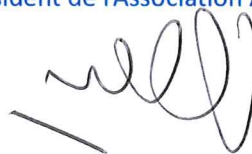
Monsieur Philippe CAMUS
Président de l'association Accueil Service



Madame Marie-Hélène GATEAU
Présidente de l'association Aide et Secours
d'Urgence



Monsieur Patrice PRIMEL
Président de l'Association AURORE



Madame Claudine COUVRAT
Présidente du Centre d'Information sur les
Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
de l'Eure



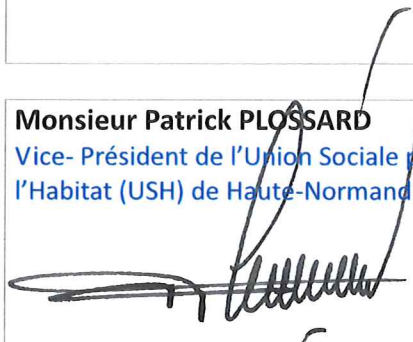
Madame Anne-Marie GUILLEMOT
Présidente de l'association La PAUSE



Madame Marie-Christine HOTTE
Présidente de l'association EDIAS



Monsieur Patrick PLOSSARD
Vice-Président de l'Union Sociale pour
l'Habitat (USH) de Haute-Normandie



Monsieur Gilles GAL
Vice-Président de l'Union Sociale pour
l'Habitat (USH) de Haute-Normandie

